

Dispositifs d'alerte, d'écoute, d'accompagnement et d'orientation des victimes de violences conjugales et intrafamiliales en période de confinement COVID-19

1- Les numéros et informations utiles en direction des victimes / Dispositifs nationaux.

DISPOSITIFS D'ALERTE

- **Rappel** du numéro d'appel de police secours, le **17** en cas de danger.
- **Élargissement**, pendant toute la durée du confinement, du **114** numéro d'urgence destiné aux personnes sourdes et malentendantes, aux femmes victimes de violences conjugales.



Accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, les victimes pourront se signaler par SMS (préciser nom et adresse si possible). Des agents de régulation réceptionnent ensuite le message et contactent le service d'urgence le plus proche : le Samu (15), la police ou la gendarmerie (17) ou encore les sapeurs-pompiers (18).

- **Création du dispositif de signalement dans les pharmacies.** Durant la période de confinement, les victimes de violences intra-familiales peuvent se rendre dans la pharmacie la plus proche de leur domicile, où elles seront accueillies et où l'alerte sera immédiatement donnée auprès des forces de l'ordre.



« Il ne sera jamais reproché à une victime de violences intra-familiales parvenant à quitter son foyer de s'être échappée sans attestation de déplacement ».



Les pharmaciens ont été destinataires d'une fiche réflexe sur « les modalités de saisine des forces de l'ordre face à des signalements de violences intrafamiliales »

Ce dispositif, avant tout destiné aux femmes victimes de violences conjugales, pourra également bénéficier à toutes les victimes de violences dans le cercle familial, à commencer par les mineurs.

DISPOSITIF DE SIGNALEMENT EN LIGNE DES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES POUR UNE ÉCOUTE ET UN ACCOMPAGNEMENT

<https://arretonslesviolences.gouv.fr>
<http://www.service-public.fr>

- Des policiers et gendarmes formés à l'écoute
- Tchat en direct par SMS
- Utilisable depuis un smartphone, une tablette ou un ordinateur
- Gratuit et anonyme. Visite intraçable – 7 j/7 et 24 h/24



LES NUMÉROS D'ÉCOUTE AU NIVEAU NATIONAL

- **Le numéro d'écoute national : 39 19** destiné aux femmes victimes de violences, à leur entourage et aux professionnels concernés. Appel anonyme et gratuit du lundi au samedi de 9h00 à 19h00. 30 écoutantes en télétravail.
Le 3919 n'est pas un numéro d'urgence.
- **Adaptation** de la permanence téléphonique sur le viol et les agressions sexuelles aux contraintes du confinement : **0800 05 95 95** du lundi au vendredi de 10 h à 19 h.
- **Permanences du Planning Familial** au numéro vert, **0800 08 11 11**, pour répondre à toutes questions sur les sexualités, l'accès à la contraception et l'IVG.
- **Rappel** du numéro d'appel **119** « Allo enfance Maltraitée »

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT :

- **Points d'accompagnement éphémères dans les grands centres commerciaux.**

La Secrétaire d'État en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes a annoncé, le 28 mars 2020, l'ouverture de points d'accompagnement et d'information dans les centres commerciaux, à destination des femmes victimes de violences conjugales. Elle en a fait une priorité absolue.

LES SOLUTIONS D'HÉBERGEMENT

- **Ouverture** de 20 000 places d'hébergement, subsidiaires au parc classique » d'hébergement pour les femmes victimes de violences et les auteurs de violences ayant fait l'objet d'une mesure d'éviction.

2- Numéro utile en direction des auteurs / Dispositif national.

NUMÉRO D'ÉCOUTE

- **Mise en place** mardi 7 avril d'un numéro national dédié à l'écoute des auteurs de violences. Pendant la période de confinement, cette ligne est ouverte 7 j/7 de 9 h à 19 h.

22 intervenants spécialistes de la prise en charge des auteurs vont se succéder pour proposer une écoute et mettre en ligne les appelants avec l'une des 36 structures adhérentes de la FNACAV – Fédération nationale des associations et des centres pour auteurs de violences.

08 019 019 11

Tous les jours, de 9h00 à 19h00

3- Les dispositifs déployés sur les Hautes-Pyrénées en direction des victimes.

ORGANISATION À DISTANCE DU DISPOSITIF D'ALERTE, D'ÉCOUTE, D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ORIENTATION DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES, en lien avec les partenaires habituels de l'aide aux victimes de violences sexistes.

Toutes les associations départementales sont joignables du lundi au vendredi par téléphone ou mail dans le but d'écouter les victimes, redire le droit, proposer les possibilités de sortie des violences, les accompagner dans leurs démarches et leur cheminement.

- **Le CIDFF** – *Centre d'information sur les droits des femmes et des familles*. Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 au **07.50.59.64.49** ou par mail, par l'intermédiaire du site : hautespyrenees.cidff.info
- **Le CDAD** – *Conseil départemental d'accès au droit*. Du lundi au vendredi de 9h à 17h au **05 62 34 96 73** ou par mail, cdad65@orange.fr
- **France Victimes 65** – Tous les jours ouvrables de 9 h à 12h et 14 h à 17h au **05 62 51 98 58**
- **Le Planning Familial** – Du lundi au vendredi de 10h à 17h au **06 26 43 29 95** ou par mail, planning65@gmail.com

COMMUNICATION

Réalisation d'actions de communication pour faire connaître les numéros utiles sur le département à l'attention des victimes et témoins de violences conjugales

- Réalisation et diffusion d'affiches d'information sur les réseaux sociaux et par voie de presse.
- Diffusion de 40 000 cartes, au format de poche, dans toutes les pharmacies et centres commerciaux. Cette même carte, au format de poche, sera glissée dans chaque commande passée au niveau du drive du Leclerc. Une réédition de 100 000 cartes est en cours pour diffusion dans les commerces de proximité.

LA MISE A L'ABRI DES VICTIMES

Renforcement du dispositif de mise à l'abri et en sécurité des victimes de violences conjugales, accompagnées ou non d'enfants, leur acheminement vers un lieu d'hébergement et leur accompagnement par des professionnels formés, dans le cadre de l'urgence.

L'objectif est de répondre à toutes les situations, nécessitant une mise à l'abri en proposant aux victimes, qui en feraient la demande, une solution d'hébergement d'urgence via le **115**.

SUIVI DES SITUATIONS PRÉOCCUPANTES

- **Création d'une « cellule de vigilance »** à travers l'instauration, dès le début du confinement, de remontées d'informations hebdomadaires avec les réseaux d'accueil, d'écoute et d'accompagnement des victimes, le 115 / S.I.A.O., et possibilité en tant que de besoins de saisir et d'alerter les services de l'État (DDCSPP) notamment sur des situations considérées comme inquiétantes et / ou nécessitant une attention particulière.

INFORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

- **Mise en place d'un point d'accueil et d'accompagnement, durant toute la période du confinement, au Leclerc Méridien d'Ibos les mardis de 10h à 16h** dont les permanences sont assurées par le Conseil départemental d'accès au droit (CDAD) et l'association France Victimes 65 depuis le 21 avril.

L'objectif est de permettre aux victimes comme aux témoins de violences, en particulier de violences conjugales, de bénéficier d'une écoute bienveillante et d'obtenir des informations de la part de professionnels formés à l'accueil et l'accompagnement des victimes.

Ce temps d'échange pourra également être l'occasion :

- d'évaluer la situation de danger,
- de recueillir les coordonnées des victimes, sous réserve d'acceptation, pour permettre un suivi de leurs situations,
- de proposer une solution d'hébergement pour celles qui en feraient la demande ou lorsque le danger est avéré (en lien avec les services de la DDCSPP qui assureront la coordination avec le 115).

📞 Numéros utiles à contacter au sein de la DDCSPP :

Isabelle COSTES – Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité

05 62 46 42 16 / 06 29 48 15 26

Colette LABORDE - Cheffe de Service « Politiques Sociales de l'État »

05 62 46 42 42

Mélody MALPEL – adjointe à la cheffe de Service « Politique Sociale de l'État »

05 62 46 42 51

4- FOCUS sur App'Elles

App'Elles est une application solidaire gratuite pour répondre aux besoins d'assistance et de soutien des victimes et témoins de violences

Créée par une association nantaise « Resonantes », App-Elles est la première application mobile destinée aux filles et aux femmes victimes de tout type de violences.

Elle permet d'alerter et de contacter rapidement ses ami.e.s, ses proches, les secours, les associations et tout autre interlocuteur.trice de son choix.

